

Bruxelles, le 11 octobre 2021 (OR. en)

12457/21

**CES 11** 

# ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Belgique Objet:

12457/21 ms

FR **GIP.INST** 

## **DÉCISION (UE) 2021/... DU CONSEIL**

du ...

portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Belgique

## LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen<sup>1</sup>,

vu la proposition du gouvernement belge,

après consultation de la Commission européenne,

12457/21 ms 1 GIP.INST **FR** 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.

### considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 2, du traité, le Comité économique et social européen est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel.
- (2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392¹ portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025.
- (3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Sophie GRENADE,

du 5.10.2020, p. 1).

12457/21 ms

GIP.INST FR

Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322

(4) Le gouvernement belge a proposé M<sup>me</sup> Miranda ULENS, *Secrétaire générale* de l'ABVV-FGTB, Fédération générale du travail de Belgique, en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### Article premier

M<sup>me</sup> Miranda ULENS, *Secrétaire générale de l'ABVV-FGTB*, *Fédération générale du travail de Belgique*, est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président

12457/21 ms 4

GIP.INST FR